



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 6 février 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Etienne LEFEBVRE
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Révision du PLU de Sailly-sur-la Lys(62)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLUi Artois-Flandres (62)
- Modification du PLU de Saint-Laurent-Blangy (62)
- Modification et révision allégée du PLU de Verquin (62)
- Modification du PLU de Villers-Plouich (59)
- Elaboration du PLU de Courcelles-lès-Gisors (60)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du PLU d'Ermenonville (60)
- Mise en compatibilité du PLU de Rhuis (60)
- Elaboration du PLU de Mareuil-sur-Ourcq (60)
- Révision allégée du PLU de Marck-en-Calais (62)
- Elaboration du PLU de Heudicourt (80)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Parc éolien de l'Epine Marie Madeleine à Agnicourt et Séchelles (02)
- Déchetterie de la MEL à Villeneuve d'Ascq (59)
- Aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Marquay, avec extension sur Villeneuve-Saint-Georges, Monchy-Breton et Ligny-Saint-Flochel (62)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

Néant

Projets : Décisions d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de carrière de la société Matériaux Recyclés du Beauvaisis, à Warluis (60), soumis à évaluation environnementale.

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour un dossier non soumis à délibération collégiale

Néant.

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE